

## Communication concernant la publication des Actes de l'Union postale universelle

---

Les Actes de l'Union postale universelle ont été modifiés le 15 septembre 1999 (XXII<sup>e</sup> Congrès de Beijing) et le 5 octobre 2004 (XXIII<sup>e</sup> Congrès de Bucarest). Ces Actes ne seront plus publiés dans le RO. Les textes publiés dans le RS ne correspondant plus à l'état actuel, ils seront limités à l'indication du titre.

Les versions actuelles des accords suivants peuvent être consultées en langue française sur le site Internet de l'Union postale universelle (<http://www.upu.int/publications/fr/index.html>) ou obtenues auprès du DETEC, PostReg, Palais fédéral Nord, 3003 Berne:

---

| RS        | Titre  |
|-----------|--|
| 0.783.51  | Constitution de l'Union postale universelle      |
| 0.783.511 | Règlement général de l'Union postale universelle |
| 0.783.52  | Convention postale universelle                   |
| 0.783.523 | Arrangement concernant les mandats de poste      |

---

Depuis le 25 avril 2001, les accords suivants ne sont plus en vigueur pour la Suisse:

---

| RS        | Titre   | RO        |
|-----------|---|-----------|
| 0.783.522 | Arrangement du 14 septembre 1994 concernant les colis postaux               | 1996 2063 |
| 0.783.524 | Arrangement du 14 septembre 1994 concernant le service des chèques postaux  | 1996 2097 |
| 0.783.525 | Arrangement du 14 septembre 1994 concernant les envois contre remboursement | 1996 2107 |

---

30 août 2005

Chancellerie fédérale

